



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT des ALPES-MARITIMES

Arrondissement de NICE

**MAIRIE DE CONTES**

**Décision n° 2025 06 07**

OBJET :

**Etablissement d'une servitude de passage sur la parcelle cadastrée section AL n° 162  
et cession de la parcelle cadastrée section AL n° 164, sises au chemin du Baudaric**

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Francis Tujague, Maire de Contes.

Etai<sup>ent</sup> présents : MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingear, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Christophe Angéli, Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, Marie-Fleur Alquier, Edwige Alunni, M. Christophe Cérégioli et Mme Sylvie Carletto formant la majorité des membres en exercice.

Etai<sup>ent</sup> représentés : Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, Malika Vannucci, M. Michel Caruso et Mme Chloé Roig.

Etai<sup>t</sup> excusée : Mme Kareen Woignier.

Le quorum est atteint

Madame Elodie Loretz a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose que la commune est propriétaire des parcelles cadastrées section AL n° 162 et 164 sises chemin du Baudaric. M. SCHNEIDER Michel, propriétaire des parcelles riveraines cadastrées section AL n° 165 et 166, souhaite vendre sa propriété. Avant cela, il a émis le souhait de régulariser la situation. En effet, il accède à sa propriété depuis l'entrée du tennis municipal par la parcelle AL n° 162 et il jouit déjà de la parcelle AL n° 164 qu'il a clôturée et qu'il entretient. Il demande donc de formaliser son droit d'accès par la constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AL n° 162 et d'acquérir la parcelle AL n° 164 .

Monsieur le Maire propose au conseil de réserver une suite favorable à ces demandes de la façon suivante :

- Approuver au profit des parcelles cadastrées section AL n° 165 et 166, actuellement propriété de Monsieur SCHNEIDER Michel ou à ses ayants-cause ou ayants-droits, la constitution d'une servitude de passage d'une surface de 179 m<sup>2</sup> sur la parcelle cadastrée section AL n° 162. Le plan de servitude est joint à la présente note.
- Autoriser le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à la constitution de cette servitude. Les différents frais d'établissement de la servitude seront à la charge du bénéficiaire.
- Décider la cession, à l'euro symbolique, à Monsieur SCHNEIDER Michel ou à ses ayants-cause ou ayants-droits de la parcelle cadastrée section AL n° 164 classée en zone N au Plan Local d'Urbanisme. L'avis des domaines du 6 juin 2025, joint à la présente note, fixe la valeur vénale de cette parcelle à 60 €.

- Autoriser le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette cession.
- Autoriser Monsieur Alain Alessio, 1<sup>er</sup> adjoint, à remplacer le maire en cas d'indisponibilité de ce dernier à la date de signature de l'acte.

**Le conseil municipal,  
Où l'exposé du maire,  
Après en avoir délibéré,**

**Approuve** au profit des parcelles cadastrées section AL n° 165 et 166, actuellement propriété de Monsieur SCHNEIDER Michel ou à ses ayants-cause ou ayants-droits, la constitution d'une servitude de passage d'une surface de 179 m<sup>2</sup> sur la parcelle communale cadastrée section AL n° 162. Le plan de servitude est joint à la présente note.

**Autorise** le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à la constitution de cette servitude. Les différents frais d'établissement de la servitude seront à la charge du bénéficiaire.

**Décide** la cession, à l'euro symbolique, à Monsieur SCHNEIDER Michel ou à ses ayants-cause ou ayants-droits de la parcelle cadastrée section AL n° 164.

L'avis des domaines du 6 juin 2025 est joint à la présente délibération.

**Autorise** le maire à entreprendre les démarches et formalités nécessaires à cette cession.

**Autorise** Monsieur Alain Alessio, 1<sup>er</sup> adjoint, à remplacer le maire en cas d'indisponibilité de ce dernier à la date de signature de l'acte.

*Nombre de conseillers en exercice : 29*

*Nombre de présents : 23*

*Nombre de votants : 28*

*Pour : 28*

*MM. Francis Tujague, Maire, Alain Alessio, Mme Michèle Maurel, M. Gérard De Zordo, Mme Nadine Ezingard, M. Armand Gasiglia, Mme Elodie Loretz, M. Alain Michellis, Mmes Lykke Saviane, Nicole Colombo, MM. Eric Foret, Gilbert Camous, Dominique Celeschi, Mmes Martine Abellan, Fabienne Irlès, M. Christophe Angéli, Mme Malika Vannucci, MM. Thierry Fauré, Kader Akeb, David Dongé, Olivier Camous, Mme Sandrine Mauras, M. Michel Caruso, Mmes Marie-Fleur Alquier, Chloé Roig, Edwige Alunni, M. Christophe Cérangioli et Mme Sylvie Carletto.*

*Contre : 0*

*Abstentions : 0*

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

006-210600482-20250619-20250607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2025  
Publication : 23/06/2025

Le Maire, Francis TUJAGUE

La secrétaire de séance  
Elodie LORETZ

Le Maire,  
Francis TUJAGUE